

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



quatre vingt seize
L'an mil neuf cent ~~soixante~~, le 21 février à 20 H.
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Demande d'ouverture d'une
ENQUETE d UTILITE PUBLIQUE
pour acquérir des bâtiments
menaçant ruine

Date de convocation du Conseil municipal : 16.02.96

PRÉSENTS : MM. Tous les conseillers Municipaux

ABSENTS : MM. néant

Mlle JAFFRE Marie-Noëlle

a été élu secrétaire.

La Commune voudrait acquérir trois anciennes maisons, actuellement en état de ruines situées au centre-bourg. La propriétaire de ces habitations a quitté la région depuis de nombreuses années.

Cette personne est depuis longtemps sans domicile fixe et impossible à joindre en région parisienne, malgré de nombreuses tentatives auprès des centres d'accueils.

Ces immeubles conviendraient parfaitement pour la création de logements sociaux et permettraient de répondre en partie aux nombreuses demandes de locations (logements pour le personnel des Salaisons de l'Arrée, du chantier de démantèlement des installations nucléaires, et de la construction de la nouvelle turbine à combustion, jeunes couples, personnes âgées souhaitant se rapprocher des commerces...).

De plus, la persistance de cette situation devient intolérable car ces trois habitations, actuellement en état de ruine sont situées au centre-bourg et dévalorisent l'image du bourg et les efforts entrepris par les habitants pour mettre en valeur leurs constructions.

Ces maisons nuisent également aux habitations voisines (infiltrations d'eau par les pignons mitoyens...

Le Conseil Municipal après avoir délibéré demande au Maire d'effectuer "UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE", afin de s'assurer de la maîtrise foncière sur ces biens.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

CORRE Yves.

